



**Nations Unies**

# **Commission de statistique**

**Rapport sur les travaux de  
la cinquantième session  
5-8 mars 2019)**

**Conseil économique et social**  
Documents officiels, 2019  
Supplément n° 4





## **Commission de statistique**

**Rapport sur les travaux de  
la cinquantième session  
(5-8 mars 2019)**



Nations Unies • New York, 2019

*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention . . . . .	6
A. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption . . . . .	6
Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquantième session et ordre du jour provisoire et dates de sa cinquante-et-unième session . . . . .	6
B. Décisions portées à l'attention du Conseil . . . . .	10
105/101. Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 . . . . .	10
50/102. Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030 . . . . .	12
50/103. Partenariat, coordination et renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030. . . . .	13
50/104. Principes fondamentaux de la statistique officielle . . . . .	14
50/105. Données ouvertes . . . . .	14
50/106. Cadres nationaux d'assurance de la qualité . . . . .	15
50/107. Développement des statistiques régionales . . . . .	16
50/108. Comptabilité nationale. . . . .	17
50/109. Statistiques des finances . . . . .	18
50/110. L'avenir des statistiques économiques . . . . .	19
50/111. Statistiques du commerce international et des entreprises . . . . .	20
50/112. Statistiques industrielles . . . . .	20
50/113. Statistiques des prix . . . . .	21
50/114. Programme de comparaison internationale . . . . .	21
50/115. Comptabilité environnementale et économique. . . . .	22
50/116. Statistiques relatives aux catastrophes . . . . .	23
50/117. Statistiques des migrations internationales . . . . .	25
50/118. Statistiques des établissements humains . . . . .	26
50/119. Statistiques de la criminalité . . . . .	27
50/120. Statistiques relatives aux drogues et la consommation de drogues . . . . .	28
50/121. Statistiques de l'éducation. . . . .	29

50/122. Méthodes de travail de la Commission de statistique . . . . .	30
50/123. Questions relatives au programme (Division de statistique). . . . .	30
50/124. Questions soumises pour information. . . . .	31
II. Questions soumises pour examen et décision . . . . .	32
A. Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030 . . . . .	32
B. Principes fondamentaux de la statistique officielle . . . . .	33
C. Données ouvertes . . . . .	33
D. Cadres nationaux d'assurance de la qualité . . . . .	33
E. Développement des statistiques régionales. . . . .	34
F. Comptabilité nationale . . . . .	34
G. Statistiques des finances. . . . .	34
H. Statistiques du commerce international et des entreprises. . . . .	35
I. Statistiques industrielles. . . . .	35
J. Statistiques des prix . . . . .	35
K. Programme de comparaison internationale . . . . .	36
L. Comptabilité environnementale et économique . . . . .	36
M. Statistiques relatives aux catastrophes . . . . .	36
N. Statistiques des migrations internationales . . . . .	37
O. Statistiques des établissements humains . . . . .	37
P. Statistiques de la criminalité . . . . .	37
Q. Statistiques relatives aux drogues et à la consommation de drogues . . . . .	38
R. Statistiques de l'éducation . . . . .	38
S. Méthodes de travail de la Commission de statistique . . . . .	38
III. Questions soumises pour information . . . . .	39
A. Statistiques démographiques . . . . .	39
B. Statistiques sanitaires . . . . .	39
C. Enquêtes auprès des ménages . . . . .	39
D. Indices des prix . . . . .	39
E. Utilisation des mégadonnées en statistique officielle. . . . .	40
F. Renforcement des capacités dans le domaine des statistiques. . . . .	40
G. Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées . . . . .	40
H. Coordination des programmes statistiques . . . . .	40
I. Intégration des données statistiques et géospatiales. . . . .	40
J. Suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. . . . .	41

---

IV. Questions relatives au programme (Division de statistique) .....	42
V. Ordre du jour provisoire et dates de la cinquante et unième session de la Commission .....	43
VI. Rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquantième session .....	44
VII. Organisation de la session .....	45
A. Ouverture et durée de la session .....	45
B. Participation .....	45
C. Élection du Bureau .....	45
D. Ordre du jour et organisation des travaux .....	45
E. Documentation .....	46

## Chapitre I

### Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

#### A. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption

1. La Commission de statistique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

#### Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquantième session et ordre du jour provisoire et dates de sa cinquante-et-unième session

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquantième session ;
- b) Décide que la cinquante-et-unième session de la Commission se tiendra à New York du 3 au 6 mars 2020 ;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquante-et-unième session de la Commission, tels que reproduits ci-dessous :

#### Ordre du jour provisoire de la cinquante-et-unième session de la Commission

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

##### Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations

Note du Secrétariat sur le programme de travail et le calendrier provisoires de la session

3. Statistiques démographiques et sociales :

- a) Statistiques démographiques ;

##### Documentation

Rapport du Secrétaire général

- b) Statistiques des incapacités ;

##### Documentation

Rapport conjoint du Secrétaire général et du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités

- c) Statistiques genrées ;

##### Documentation

Rapport du Secrétaire général



- d) Statistiques sur les réfugiés ;

**Documentation**

Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur sur les réfugiés et les déplacés

- e) Registres et statistiques de l'état civil ;

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général

- f) Statistiques du vieillissement de la population et données ventilées par âge ;

**Documentation**

Rapport du Groupe de Titchfield pour l'étude des statistiques du vieillissement et des données ventilées par âge

- g) Statistiques sanitaires.

**Documentation**

Rapport de l'Organisation mondiale de la Santé

4. Statistiques économiques :

- a) Comptabilité nationale ;

**Documentation**

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

- b) Statistiques agricoles et rurales ;

**Documentation**

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

- c) Statistiques de l'énergie ;

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général

- d) Statistiques relatives aux entreprises et au commerce ;

**Documentation**

Rapport du Comité d'experts chargés des statistiques relatives aux entreprises et au commerce

- e) Statistiques des services ;

**Documentation**

Rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services

- f) Statistiques des technologies de l'information et des communications ;

**Documentation**

Rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement

- g) Statistiques du tourisme ;  
**Documentation**  
Rapport de l'Organisation mondiale du tourisme
  - h) Programme de comparaison internationale ;  
**Documentation**  
Rapport de la Banque mondiale
  - i) Indicateurs économiques à court terme ;  
**Documentation**  
Rapport du Secrétaire général
  - j) Statistiques des finances ;  
**Documentation**  
Rapport du Fonds monétaire international
  - k) Statistiques des prix ;  
**Documentation**  
Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix  
Rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix
  - l) L'avenir des statistiques économiques.  
**Documentation**  
Rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques économiques
5. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement :
- a) Statistiques de l'environnement ;  
**Documentation**  
Rapport du Secrétaire général
  - b) Comptabilité environnementale et économique.  
**Documentation**  
Rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique
6. Activités non classées par domaine :
- a) Coordination des programmes statistiques ;  
**Documentation**  
Rapport du Comité de coordination des activités de statistique
  - b) Classifications statistiques internationales ;  
**Documentation**  
Rapport du Groupe d'experts des Classifications statistiques internationales

- c) Diffusion de statistiques par la Division de statistique Division ;  
**Documentation**  
Rapport du Secrétaire général
- d) Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;  
**Documentation**  
Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable  
Rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030  
Rapport du Secrétaire général sur les travaux consacrés à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable
- e) Suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ;  
**Documentation**  
Rapport du Secrétaire général
- f) Intégration des données statistiques et géospatiales ;  
**Documentation**  
Rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales
- g) Mégadonnées ;  
**Documentation**  
Rapport du Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle
- h) Développement des statistiques régionales ;  
**Documentation**  
Rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- i) Statistiques sur la gouvernance, la paix et la sécurité ;  
**Documentation**  
Rapport du Groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance
- j) Principes fondamentaux de la statistique officielle ;  
**Documentation**  
Rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle

- k) Données ouvertes ;

**Documentation**

Rapport du Groupe de travail sur les données ouvertes

- l) Méthodes de travail de la Commission de statistique ;

**Documentation**

Rapport du Bureau sur les méthodes de travail : rationaliser la gouvernance des groupes

- m) Gestion et modernisation des systèmes de statistique.

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général

7. Questions relatives au programme (Division de statistique).  
8. Ordre du jour provisoire et dates de la cinquante-deuxième session de la Commission.

**Documentation**

Note du Secrétariat contenant le projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session de la Commission

Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission

9. Rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-et-unième session.

## **B. Décisions portées à l'attention du Conseil**

2. Les décisions ci-après, adoptées par la Commission, sont portées à l'attention du Conseil.

### **50/101**

#### **Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable<sup>1</sup> et s'est félicitée de la qualité des travaux du Groupe et des progrès accomplis dans l'exécution de son mandat ;

b) A approuvé la proposition d'améliorations annuelles, présentée à l'annexe II du rapport du Groupe d'experts ;

c) S'est félicitée des progrès accomplis dans la mise au point d'une méthode de calcul pour de nombreux indicateurs de catégorie III, et a souligné qu'il était urgent d'achever l'élaboration des autres indicateurs de cette catégorie afin d'éviter des retards dans l'examen de l'ensemble des objectifs de développement durable et des cibles correspondantes ;

---

<sup>1</sup> E/CN.3/2019/2.

d) S'est également félicitée des travaux menés par le Groupe d'experts pour recenser des indicateurs pouvant remplacer temporairement les indicateurs de catégorie III, en attendant que ces derniers soient finalisés, afin d'entamer immédiatement les activités de suivi, et a accueilli avec satisfaction la liste d'indicateurs mondiaux indirects disponibles sur le site Web du Groupe ;

e) S'est félicitée en outre des travaux en cours pour améliorer la circulation et la communication des données à l'échelle mondiale, notamment ceux menés en collaboration avec le Groupe d'experts et le Comité de coordination des activités de statistique, et a approuvé les critères d'application des directives sur la circulation et la communication à l'échelle mondiale de données concernant les objectifs de développement durable, énoncés à l'annexe I du rapport ;

f) A accueilli avec satisfaction le document d'information intitulé « Best practices in data flows and global data reporting for the Sustainable Development Goals » (meilleures pratiques de diffusion et de communication à l'échelle mondiale de données concernant les objectifs de développement durable), qui contient une liste fort utile d'études de cas sur la communication des données nationales aux organismes internationaux, et a prié le Groupe d'experts de mettre régulièrement à jour le document à mesure que de nouvelles pratiques exemplaires sont identifiées ;

g) A pris note de la demande tendant à ne pas conclure que l'absence de réponse des pays équivaut à un consentement à publier ;

h) A recommandé de poursuivre les échanges de pratiques optimales pour ce qui est de l'automatisation des flux de données des pays vers les organismes internationaux, en utilisant des plateformes et des bases de données nationales contenant des informations suffisamment détaillées, notamment des métadonnées, pour réduire la charge que constitue la communication des données pour les pays et faciliter l'appropriation nationale des données ;

i) A accueilli avec satisfaction le document d'information intitulé « Data disaggregation and Sustainable Development Goal indicators: policy priorities and current and future disaggregation plans » (ventilation des données et indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable : priorités stratégiques et plans de ventilation actuels et futurs), référence utile pour définir les catégories et les niveaux de ventilation des données ainsi que les priorités stratégiques pour les groupes de population les plus vulnérables, et a prié le Groupe d'experts de poursuivre ses travaux sur la ventilation des données afin de réaliser l'objectif ambitieux du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>2</sup> : ne pas faire de laissés-pour-compte ;

j) A estimé que l'examen complet de 2020 serait l'occasion d'améliorer le cadre mondial d'indicateurs, a approuvé les principes directeurs, les critères et le calendrier proposés pour l'examen, et a invité le Groupe d'experts à prendre en considération, lors de l'examen, les normes et le cadre actuellement en vigueur, notamment le Système de comptabilité environnementale et économique, afin de mieux suivre la réalisation des objectifs de développement durable ;

k) A pris note des suggestions selon lesquelles le Groupe d'experts pourrait prendre en considération certains indicateurs lors des examens complets, notamment le soutien public total au développement durable ;

l) A accueilli avec satisfaction le document d'information établi par le groupe de travail du Groupe d'experts chargé d'étudier les liens existant entre les statistiques relatives aux objectifs de développement durable ;

---

<sup>2</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

m) A souligné que de nombreux pays éprouvaient encore des difficultés à réunir toute les données utiles au suivi des objectifs de développement durable, et a réaffirmé qu'il était urgent d'accroître les ressources et de coordonner le renforcement des capacités statistiques et analytiques, en particulier pour les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ;

n) A approuvé le projet de programme de travail du Groupe d'experts tel qu'il figure dans la section VI de son rapport.

## 50/102

### **Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030**

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur les travaux consacrés à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable<sup>3</sup> et s'est félicitée du travail accompli par la Division de statistique, en coopération avec les organismes des Nations Unies, pour assurer le suivi et l'examen du programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>4</sup>, notamment en élaborant le *Rapport sur les objectifs de développement durable 2018* et en mettant à jour la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable ;

b) A souligné, conformément à la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, l'importance des données nationales pour l'examen de l'état d'avancement des objectifs de développement durable sur la base des indicateurs officiels élaborés par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, et le rôle essentiel du rapport annuel sur l'état d'avancement des objectifs de développement durable à cet égard, qui est établi à partir de données fournies par les systèmes statistiques nationaux ;

c) A prié la Division de statistique de continuer à coordonner avec les organismes des Nations Unies l'élaboration du rapport, qui sera l'un des principaux documents présentés au Forum politique de haut niveau pour le développement durable afin que le débat politique puisse s'appuyer sur des informations solides et objectives, et qui se distinguera nettement des autres documents analytiques examinés lors du forum ;

d) A estimé que les données et les statistiques nationales sont des éléments primordiaux de l'examen de l'état d'avancement des objectifs de développement durable, et s'est félicitée du lancement du Manuel électronique, qui aidera les pays à élaborer des indicateurs au niveau national ;

e) S'est félicitée des nombreuses activités de coopération au service du développement et d'assistance technique menées par la Division de statistique et ses partenaires pour aider les États Membres à fournir des données sur les objectifs de développement durable, et a souligné la nécessité de coordonner et d'intégrer ces activités ;

f) A approuvé les projets de principes et de directives relatifs aux plateformes nationales de communication et de diffusion de données, sauf les mentions au principe de « mise à disposition par défaut » ;

---

<sup>3</sup> E/CN.3/2019/3.

<sup>4</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

g) S'est félicitée des progrès accomplis dans la mise en place d'un système centralisé de bases de données nationales et mondiales de référence afin de faciliter l'intégration de différentes sources de données, de promouvoir l'interopérabilité des données et de favoriser la collaboration entre les partenaires issus de différents groupes de parties prenantes, et a souligné qu'il importe de mobiliser des ressources et de fournir l'appui technique nécessaire à tous les pays qui souhaitent faire partie du système centralisé ;

h) A réaffirmé l'importance de la formation et du renforcement des capacités dans le domaine statistique, a salué les efforts faits par le Réseau mondial d'établissements de formation statistique, et l'a prié de poursuivre ses travaux, qui contribuent pour beaucoup à l'amélioration des données et statistiques relatives aux objectifs de développement durable.

## 50/103

### **Partenariat, coordination et renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030**

La Commission de statistique :

a) A accueilli favorablement le rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>5</sup>, et a salué le travail qu'il a accompli au cours de l'année écoulée ainsi que les directives stratégiques qu'il a données sur le renforcement des systèmes de données et de statistiques ;

b) S'est félicité du rôle d'encadrement et de soutien que le Groupe de haut niveau a joué dans l'organisation du deuxième Forum mondial des Nations Unies sur les données, a remercié les Émirats arabes unis d'avoir accueilli le Forum ainsi que la Suisse qui s'est engagée à accueillir le troisième Forum mondial des Nations Unies sur les données, qui se tiendra en 2020 ;

c) A approuvé la Déclaration de Doubaï et reconnu qu'il était urgent de mobiliser les ressources nécessaires pour aider les pays à renforcer leurs systèmes de données et de statistiques, notamment aux fins de la mise en œuvre du Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable ;

d) S'est dite favorable à la mise en place d'un mécanisme de financement novateur, comme le prévoit la Déclaration de Doubaï, afin de répondre efficacement aux priorités des systèmes nationaux de données et de statistiques et de mobiliser des ressources nationales et internationales pour renforcer les capacités de ces systèmes ;

e) Est convenue qu'il était impératif d'améliorer la coordination et l'efficacité du système statistique des Nations Unies, de réduire la charge de travail que représente l'établissement de rapports et d'améliorer la place faite à la statistique officielle dans le système des Nations Unies. À cette fin, elle a appuyé les recommandations suivantes : i) renforcer immédiatement les mécanismes de coordination existants, ii) porter ensuite la question de la coordination des activités statistiques à un niveau politique plus élevé, notamment devant le Conseil économique et social, et iii) assurer la participation active de la communauté statistique, comme indiqué dans le document d'information établi par le Groupe de haut niveau, selon qu'il conviendra ;

<sup>5</sup> E/CN.3/2019/4.

f) A noté qu'avant d'adresser un message clair à un niveau politique plus élevé, notamment au Conseil économique et social, des consultations ouvertes, efficaces et transparentes devront être menées entre les États Membres, les organismes des Nations Unies et les membres d'autres systèmes statistiques internationaux ;

g) A approuvé le projet de programme de travail du Groupe de haut niveau et prié ce dernier de lui faire rapport à sa cinquante-et-unième session.

## **50/104**

### **Principes fondamentaux de la statistique officielle**

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle et les données ouvertes<sup>6</sup>, et s'est félicité du travail accompli par le Groupe ;

b) A pris note des résultats de l'enquête mondiale de 2018 présentée dans le document d'information, s'agissant notamment des progrès accomplis dans l'application des Principes fondamentaux, a reconnu que les bureaux nationaux de statistique et les systèmes statistiques nationaux devaient faire davantage pour assurer le respect des Principes, et a noté que les résultats de l'enquête mettent également en évidence les domaines dans lesquels il importe de renforcer les capacités et d'améliorer les compétences ;

c) A accueilli avec satisfaction le travail consacré par le Groupe à l'élaboration de deux chapitres supplémentaires pour le guide d'application des Principes fondamentaux, et a prié celui-ci d'achever ses travaux et de lui présenter les deux chapitres à sa cinquante-et-unième session, en 2020, avec des orientations sur : i) les critères d'évaluation et les mesures recommandées pour aider les pays à mettre leurs systèmes statistiques officiels en conformité avec les Principes, et ii) l'application des Principes fondamentaux lorsque les statistiques officielles sont produites à l'aide de nouvelles sources de données ;

d) A reconnu qu'il était nécessaire de fournir un appui et des orientations aux pays pour les aider à repérer les facteurs de risques de non-conformité aux Principes fondamentaux, et a prié le Groupe des Amis de la présidence de poursuivre ses travaux sur le sujet et de donner des orientations basées sur des exemples de codes de bonnes pratiques et de protocoles qui existent déjà ;

e) A décidé que le Groupe devrait poursuivre ses travaux pendant encore une année et l'a prié de lui faire rapport à sa cinquante-et-unième session ;

f) A également décidé que, après la cinquante-et-unième session, les travaux sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle reprendraient à temps pour la prochaine évaluation, en 2024.

## **50/105**

### **Données ouvertes**

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle et les données

---

<sup>6</sup> E/CN.3/2019/5.



ouvertes<sup>7</sup>, et a remercié ce dernier des travaux qu'il a menés sur l'utilisation des données ouvertes, compte tenu notamment de l'importante contribution de ces données à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>8</sup> ;

b) A pris note des résultats de l'enquête mondiale de 2018 présentée dans le document d'information, s'agissant notamment des pratiques relatives aux données ouvertes, et s'est dite consciente des difficultés auxquelles se heurtent certains pays ;

c) A accueilli avec satisfaction le document d'information sur les pratiques relatives aux données ouvertes en statistique officielle et leur correspondance avec les Principes fondamentaux de la statistique officielle ;

d) A approuvé les directives sur l'interopérabilité des données, sauf le principe de « mise à disposition par défaut », tel que défini dans le document d'information, et, consciente de l'importance pour les pays de pouvoir accéder aux outils permettant l'interopérabilité des données, a prié le Groupe de poursuivre l'élaboration des directives ;

e) A recommandé au Groupe de donner aux bureaux nationaux de statistiques des orientations sur les moyens de produire, à l'intention des décideurs et des citoyens, des statistiques officielles et des données ouvertes au niveau local, en utilisant une approche axée sur l'utilisateur ;

f) A accueilli avec satisfaction le travail accompli par le Groupe pour établir une correspondance entre les Principes fondamentaux de la statistique officielle et les principes énoncés dans la Charte sur les données ouvertes ;

g) A souligné qu'il était nécessaire de resserrer les liens entre la communauté statistique et tous les acteurs concernés de la communauté des données ouvertes, et a approuvé la proposition tendant à créer un groupe de travail chargé de poursuivre les travaux sur les données ouvertes, notamment l'élaboration de directives sur l'évaluation et l'application des données ouvertes dans le contexte des statistiques officielles, et d'en présenter les résultats à sa cinquante-et-unième session, puis tous les deux ans.

## 50/106

### Cadres nationaux d'assurance de la qualité

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité<sup>9</sup>, et a remercié ce dernier des travaux qu'il a menés au cours des deux dernières années ;

b) A pris note des résultats de l'enquête sur l'application des cadres nationaux d'assurance de la qualité, et du fait que de nombreux pays doivent encore mettre en œuvre un cadre national d'assurance de la qualité ;

c) A accueilli avec satisfaction et adopté le manuel des cadres nationaux d'assurance de la qualité des Nations Unies en statistique officielle ainsi que les recommandations qu'il comporte ;

d) S'est félicitée du fait que le manuel apporte une importante contribution en aidant les pays à mettre en œuvre un cadre national d'assurance de la qualité, pour

<sup>7</sup> Ibid.

<sup>8</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

<sup>9</sup> E/CN.3/2019/6.

ce qui est notamment des données provenant de nouvelles sources et de nouveaux fournisseurs de données, ainsi que des données et statistiques utilisées pour les indicateurs des objectifs de développement durable ;

e) A demandé que le manuel soit publié dès que possible dans toutes les langues officielles de l'ONU ;

f) A prié le Groupe d'experts d'établir la version définitive des directives d'application, en tenant compte du fait que les pays doivent procéder à des autoévaluations ;

g) A reconnu la nécessité de coordonner les travaux sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité avec les travaux connexes menés sur le Manuel d'organisation statistique, les Principes fondamentaux de la statistique officielle et les données ouvertes ;

h) A également reconnu la nécessité de renforcer les capacités et la formation afin d'appliquer des cadres nationaux d'assurance de la qualité, et s'est félicitée des initiatives prévues pour aider les pays, grâce à des mesures telles que la création d'un forum d'experts, des activités de communication, l'échange de bonnes pratiques et la mise au point d'outils et supports de formation ;

i) A accueilli avec satisfaction et approuvé le projet de programme de travail du Groupe d'experts pour les deux prochaines années ainsi que le mandat actualisé de ce dernier, et lui a demandé d'élargir sa composition.

## 50/107

### Développement des statistiques régionales

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport détaillé de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique sur le développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique<sup>10</sup>, et a félicité les pays de la région, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, les organismes régionaux et autres partenaires, fonds et organismes de développement pour le travail considérable qu'ils ont effectué en faveur du développement et de la coordination des statistiques dans la région ;

b) A pris note des activités de formation que mène l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique en vue de renforcer les capacités dans le domaine des statistiques régionales ;

c) S'est réjouie du rôle moteur que joue la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à l'appui de l'élaboration d'outils et de méthodes permettant d'intégrer des données provenant de sources diverses dans les systèmes de données nationaux en vue de combler les lacunes, et en particulier des travaux que la Commission économique et sociale a entrepris sur les indicateurs des objectifs du développement durable, les registres et statistiques de l'état civil, les statistiques relatives aux catastrophes et le Système de comptabilité économique et environnementale ;

d) A salué la contribution majeure et la pertinence mondiale de la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté », adoptée par la communauté statistique de l'Asie et du Pacifique, comme outil essentiel de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon

---

<sup>10</sup> E/CN.3/2019/7.

2030<sup>11</sup> et des Principes fondamentaux de la statistique officielle, et recommandé aux pays membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de se coordonner avec le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 afin de continuer d'appeler l'attention sur l'importance mondiale que revêt cette déclaration, qui sert à préparer le troisième Forum mondial des Nations Unies sur les données prévu en Suisse en 2020 ;

e) S'est félicitée de la collaboration engagée par la communauté statistique de l'Asie et du Pacifique pour exploiter une variété de sources de données et de méthodes aux fins de l'établissement de statistiques officielles et ainsi résoudre les problèmes liés à la disponibilité de données relatives aux indicateurs mondiaux des objectifs du développement durable et parvenir à la vision et au cadre d'action collectifs nécessaires à la mise en œuvre du Programme 2030 ;

f) A appuyé l'appel lancé par les États Membres d'Asie et du Pacifique aux organisations régionales et mondiales pour qu'elles fournissent une assistance coordonnée sur les plans technique, financier et technologique et en matière de renforcement des capacités qui permette d'améliorer et de moderniser les systèmes statistiques nationaux et de faciliter le plein accès aux données détenues par les organisations régionales et mondiales et à d'autres données pertinentes, notamment les données géospatiales, mobiles et autres provenant de sources nouvelles et non traditionnelles ;

g) A appuyé également l'appel lancé par les États Membres d'Asie et du Pacifique aux organisations régionales et mondiales pour qu'elles consultent l'organisme ou le système statistique national compétent avant d'effectuer toute étude ou enquête statistique ;

h) A appuyé en outre l'appel lancé par les États Membres d'Asie et du Pacifique aux organisations régionales et mondiales pour qu'elles continuent d'élaborer et de renforcer les normes statistiques internationales et fournissent un appui technique à leur application.

## **50/108** **Comptabilité nationale**

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale<sup>12</sup>, a salué les activités menées par les membres du Groupe de travail, les commissions régionales, d'autres organisations régionales et les pays pour faciliter l'application du Système de comptabilité nationale (SCN) de 2008 et la production des statistiques connexes, et a approuvé les programmes de travail pour 2019 du Groupe de travail et du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale ;

b) A également accueilli avec satisfaction le lancement de séries de travaux spécifiques consacrés à l'examen de la pertinence que revêt le SCN de 2008 pour mesurer l'évolution économique et sociale récente dans divers domaines (dématérialisation, mondialisation et bien-être et viabilité), s'est déclarée favorable à l'organisation d'une vaste consultation, axée sur l'utilisateur, au sujet du développement du SCN, et a prié le Groupe de travail de lui faire rapport à sa

<sup>11</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

<sup>12</sup> E/CN.3/2019/8.

cinquante et unième session et de lui présenter, pour examen à ladite session, une proposition de modernisation du SCN ;

c) A demandé au Groupe de travail de continuer à élaborer, sous la forme de manuels, de guides et de directives, des orientations pratiques sur des questions telles que l'économie parallèle et la finance islamique, qui peuvent faciliter l'application du SCN de 2008, et s'est félicitée des progrès accomplis dans le cadre du programme de travail en vue de créer un environnement collaboratif composé d'outils, de méthodes, de matériels didactiques et de partenaires fiables, propre à renforcer les capacités statistiques des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des États fragiles afin qu'aucun pays ne soit laissé pour compte ;

d) S'est déclarée préoccupée par le fait qu'un nombre relativement élevé d'États Membres ne satisfont toujours pas aux exigences minimales relatives à la portée et à la précision des données de la comptabilité nationale, et a prié instamment les pays ne se conformant pas suffisamment à ces exigences d'établir les données de base permettant de produire des comptes nationaux ;

e) A noté que, dans le domaine de la comptabilité nationale, l'utilisation du mécanisme d'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) progressait, et a estimé qu'en appliquant les protocoles SDMX, les pays verraient la transmission de leurs données facilitée et leur tâche de communication des informations aux organisations internationales allégée.

## **50/109**

### **Statistiques des finances**

La Commission de statistique :

a) S'est félicitée du rapport du Fonds monétaire international sur l'examen de l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances<sup>13</sup> et de ses sous-structures, et a salué les activités menées par l'Équipe spéciale ;

b) A approuvé la proposition tendant à ce que les responsabilités de l'Équipe spéciale concernant les questions théoriques et méthodologiques relatives aux statistiques de la dette extérieure soient transférées au Comité des statistiques de la balance des paiements du Fonds monétaire international, et que celles qui ont trait aux statistiques de la dette publique soient transférées au Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et au Comité consultatif sur les statistiques des finances publiques du Fonds ;

c) S'est déclarée favorable à la création d'une nouvelle instance, le Groupe de travail interorganisations sur les statistiques de la dette, qui serait chargé des questions de gestion des données et qui assumerait les responsabilités non méthodologiques de l'Équipe spéciale ainsi que les travaux de gestion des données ;

d) Est convenue de suspendre les travaux de l'Équipe spéciale jusqu'à ce que la nouvelle structure simplifiée et la migration du programme de travail se soient avérées efficaces, et a prié le Fonds monétaire international de lui faire rapport, à sa cinquante et unième session, sur les progrès réalisés dans la mise en place de la nouvelle structure simplifiée et dans la migration du programme de travail sur les statistiques des finances.

---

<sup>13</sup> E/CN.3/2019/9.

## 50/110 L'avenir des statistiques économiques

La Commission de statistique :

- a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts sur les statistiques du commerce international et de la mondialisation économique<sup>14</sup> ;
- b) A félicité le Groupe d'experts sur les statistiques du commerce international et de la mondialisation économique pour le travail qu'il a accompli, tel que présenté en détail dans son rapport ;
- c) A pris note du manuel intitulé « Handbook on accounting for global value chains: global value chain satellite accounts and integrated business statistics », et encouragé les pays à mettre en place des comptes satellites relatifs aux chaînes de valeur mondiales ;
- d) A demandé une assistance pour mettre en œuvre les recommandations du manuel et demandé que celui-ci soit traduit dans les langues officielles de l'ONU ;
- e) Est convenue que le Groupe d'experts sur les statistiques du commerce international et de la mondialisation économique sera dissout une fois le manuel achevé ;
- f) A pris note de la proposition tendant à créer un groupe de haut niveau sur les statistiques économiques, et est convenue de mettre en place un groupe des Amis de la présidence composé d'économistes et de statisticiens chargés d'examiner l'intérêt de la proposition ;
- g) A demandé que le groupe des Amis de la présidence soit créé pour une période maximale de deux ans et chargé de procéder à une évaluation de l'efficacité, de l'efficacité et de la réactivité de la gouvernance du système de statistiques économiques actuel, sans alourdir davantage les tâches administratives ni la charge des organismes nationaux de statistique et des organisations internationales ;
- h) A demandé au groupe des Amis de la présidence de faire le point sur les initiatives en cours et de formuler des recommandations pour les faire avancer en mettant à jour le système de statistiques économiques grâce à une vaste consultation des utilisateurs ;
- i) A également demandé au groupe des Amis de la présidence de faire avancer les questions relatives à la mise à jour des statistiques ayant déjà atteint un haut degré de maturité ;
- j) A en outre demandé au groupe des Amis de la présidence de lui faire rapport à sa cinquante et unième session et de lui présenter un plan clairement défini sur la manière d'aller de l'avant ;
- k) A noté l'intérêt des membres de la Commission à participer au groupe des Amis de la présidence.

---

<sup>14</sup> E/CN.3/2019/10.

## 50/111 Statistiques du commerce international et des entreprises

La Commission de statistique :

- a) S'est félicitée du rapport conjoint du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises, du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce, et de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international<sup>15</sup>, et a félicité toutes les parties des efforts qu'elles ont déployés pour faciliter l'organisation d'un débat commun sur les questions interdépendantes liées aux statistiques relatives aux entreprises et au commerce ;
- b) A félicité le Groupe de Wiesbaden pour les progrès qu'il a réalisés sur un certain nombre de questions nouvelles, et appuyé son programme de travail ;
- c) A confirmé le nom du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce, et approuvé les domaines d'action proposés de ses équipes spéciales sur : la mondialisation et la dématérialisation ; le bien-être et la viabilité ; la dynamique et la démographie des entreprises et l'entrepreneuriat ; les registres exhaustifs d'entreprises ; et le renforcement des capacités ;
- d) A prié le Comité d'envisager d'apporter des modifications mineures à son mandat et à sa gouvernance, exposés à l'annexe I du rapport, et notamment de prévoir des mises à jour périodiques ;
- e) A approuvé les directives des Nations Unies sur les registres statistiques des entreprises, encouragé les pays à les suivre lorsqu'ils créent et tiennent de tels registres, et demandé au Comité d'élaborer un programme de renforcement des capacités dans ce domaine ;
- f) A prié le Comité de lui faire rapport, à sa cinquante et unième session, sur l'état d'avancement de ses travaux ;
- g) A approuvé la classification internationale des mesures non tarifaires aux fins de la collecte de données dans tous les pays et de la communication de données internationalement comparables sur ces mesures ;
- h) A pris note des activités de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international.

## 50/112 Statistiques industrielles

La Commission de statistique :

- a) A accueilli avec satisfaction le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel sur les statistiques industrielles<sup>16</sup>, et a félicité l'Organisation pour les efforts qu'elle déploie afin de diffuser des données industrielles mondiales, en particulier celles qui ont trait au suivi des progrès accomplis par les États Membres dans la réalisation des objectifs du développement durable ;
- b) A approuvé le transfert des responsabilités concernant les statistiques industrielles de la Division de statistique à l'Organisation des Nations Unies pour le

---

<sup>15</sup> E/CN.3/2019/11.

<sup>16</sup> E/CN.3/2019/12.

développement industriel, celle-ci jouant un rôle dans le développement industriel mondial et ayant été désignée organisme responsable des indicateurs relatifs aux objectifs du développement durable liés à l'industrialisation ;

c) A demandé aux États Membres, à cet égard, de fournir à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel les données sur la production de produits de base et les indices de production, en plus des statistiques industrielles générales qu'ils lui communiquent déjà ;

d) A demandé à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel d'achever les travaux préparatoires et d'affecter les ressources nécessaires à la production et à la diffusion de données en temps utile, tout en continuant de garantir le libre accès aux données industrielles mondiales ;

e) A réaffirmé qu'il fallait améliorer l'assistance technique fournie aux pays en matière de statistiques industrielles, y compris pour ce qui est des statistiques sur les petites entreprises industrielles ;

f) A prié les partenaires de développement internationaux d'accroître l'assistance qu'ils apportent aux pays en développement sous la forme de programmes de renforcement des capacités dans le domaine des statistiques industrielles.

## **50/113**

### **Statistiques des prix**

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix<sup>17</sup> ;

b) A félicité le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix pour les travaux qu'il a accomplis, tels qu'exposés en détail dans son rapport ;

c) A pris note de la consultation mondiale à venir sur la version actualisée du Manuel des indices des prix à la consommation, et a encouragé les États Membres à y répondre en temps voulu ;

d) A prié le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix de lui soumettre la version actualisée du Manuel des indices des prix à la consommation pour approbation à sa cinquante et unième session, qui se tiendra en 2020, et de le publier ultérieurement dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

## **50/114**

### **Programme de comparaison internationale**

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale<sup>18</sup> ;

b) A félicité la Banque mondiale pour le travail qu'elle a accompli dans le cadre du Programme de comparaison internationale, tel que présenté en détail dans son rapport ;

<sup>17</sup> E/CN.3/2019/13.

<sup>18</sup> E/CN.3/2019/14.

- c) A souligné l'importance du Programme de comparaison internationale, et a encouragé tous les agents de réalisation et les pays à achever le cycle de 2017 sans plus tarder et à veiller à la qualité et à la ponctualité des résultats ;
- d) A conseillé aux agents de réalisation et aux pays d'entamer les préparatifs du cycle de 2020 du Programme de comparaison internationale ;
- e) A indiqué qu'il fallait que les agents de réalisation et les pays intègrent le Programme de comparaison internationale dans les travaux ordinaires qu'ils mènent dans le domaine des statistiques ;
- f) A réaffirmé la nécessité d'intensifier les recherches sur les synergies existant entre l'indice des prix à la consommation et le Programme de comparaison internationale ;
- g) A également réaffirmé qu'il fallait mobiliser des fonds suffisants pour appuyer les activités du Programme de comparaison internationale, et en particulier pour renforcer les capacités statistiques.

## **50/115**

### **Comptabilité environnementale et économique**

La Commission de statistique :

- a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique<sup>19</sup>, salué les travaux menés par le Comité d'experts, approuvé le programme de travail de ce dernier tel qu'exposé dans son rapport, noté avec intérêt que le Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE) était davantage utilisé dans les pays et que sa mise en œuvre y était de plus en plus demandée, et engagé le Comité à continuer d'intensifier ses travaux sur l'application et l'intégration du SCEE ;
- b) S'est félicitée de la collaboration entre le Comité d'experts et le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, qui vise à identifier les meilleurs moyens d'utiliser le SCEE pour améliorer le cadre mondial d'indicateurs dans la perspective de l'examen d'ensemble de 2020 ;
- c) A demandé au Comité d'experts de poursuivre ses travaux sur l'intégration de l'utilisation du SCEE dans les processus d'élaboration des politiques, en particulier en ce qui concerne la biodiversité, compte tenu de l'adoption du programme sur la biodiversité pour l'après-2020 et des initiatives relatives à la lutte contre les changements climatiques, à l'économie circulaire, aux indicateurs non limités au produit intérieur brut (PIB), et à la croissance verte ;
- d) A noté les progrès accomplis dans la promotion du programme de recherche du Cadre central du SCEE, estimé qu'il fallait envisager la révision du Cadre central, et demandé que les programmes de recherche du SCEE et du SCN soient coordonnés, en vue de la révision prochaine du SCN, de la révision en cours du SCEE pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) et d'une éventuelle révision du Cadre central du SCEE ;
- e) S'est félicitée de l'achèvement du manuel sur la comptabilité des flux de matières à l'échelle de l'économie mondiale, établi par le Programme des Nations Unies pour l'environnement en collaboration avec la Division de statistique, et a encouragé son application dans les pays ;

---

<sup>19</sup> E/CN.3/2019/15.



f) A félicité le Comité d'experts pour avoir mis en place un processus de révision transparent et inclusif du SCEE pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale), et a accueilli avec satisfaction la contribution aux travaux de recherche d'experts issus de différentes disciplines, dont des scientifiques, des comptables nationaux, des économistes de l'environnement et des experts en information géospatiale, notamment sur des questions transversales comme la comptabilité des océans, sous la direction de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et du Programme des Nations Unies pour l'environnement ;

g) A pris note de la contribution du projet de comptabilisation du capital naturel et d'évaluation de la valeur des services écosystémiques financé par l'Union européenne à la mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) dans les pays partenaires, à savoir l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde et le Mexique, et à l'élaboration de méthodes et de directives pratiques en matière de comptabilité environnementale ;

h) A reconnu qu'il importait de mettre en évidence, sur le site Web du SCEE, les bases de données existantes du SCEE, les statistiques officielles nationales applicables au SCEE et les estimations des comptes du SCEE, s'est félicitée des progrès réalisés dans la constitution de bases de données mondiales du SCEE, a demandé d'intensifier les efforts d'élaboration de telles bases de données mondiales dans le domaine de l'eau, et a rappelé qu'il importait que les pays communiquent et donnent leur approbation avant que des informations ne soient diffusées ;

i) A prié le Comité d'experts de poursuivre ses efforts de renforcement des capacités dans les pays en intensifiant la coordination, l'organisation d'ateliers et l'apprentissage en ligne, la publication de notes techniques, la coopération Sud-Sud et l'assistance technique fournie sur place ;

j) A salué les efforts déployés par le Comité d'experts pour faire participer différentes parties prenantes grâce à son bulletin d'information et à son site Web, et s'est félicitée de l'élaboration d'une série de documents d'orientation visant à encourager l'utilisation du SCEE dans l'élaboration des politiques et la prise de décisions ;

k) A accueilli avec satisfaction la note technique sur l'articulation entre le SCEE et les comptes satellites du tourisme, établie par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) en collaboration avec la Division de statistique, sous les auspices du Comité d'experts et du Comité pour les statistiques et le compte satellite du tourisme de l'OMT, et a prié l'OMT de continuer d'œuvrer à l'élaboration du cadre statistique pour la mesure de la viabilité du tourisme et de lui soumettre ce cadre en 2020 pour approbation.

## **50/116**

### **Statistiques relatives aux catastrophes**

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport conjoint du Secrétaire général, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de la Commission économique pour l'Europe, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes sur

les statistiques relatives aux catastrophes<sup>20</sup>, et a félicité ces derniers du travail important qu'ils avaient accompli dans ce nouveau domaine ;

b) A souligné qu'il était urgent d'intégrer la réduction des risques liés aux catastrophes et le renforcement de la résilience dans les politiques, plans et programmes nationaux de développement à tous les niveaux et qu'il fallait intégrer les statistiques sociales et économiques et les statistiques de l'environnement dans les informations relatives aux catastrophes, et qu'il fallait disposer de données ventilées, comparables et de meilleure qualité ainsi que de mesures statistiques permettant de mieux comprendre les effets des catastrophes sur les populations, le but étant de mieux comprendre en quoi consiste la réduction des risques liés aux catastrophes, à savoir renforcer la résilience et l'état de préparation ;

c) A noté que les statistiques relatives aux événements dangereux et aux catastrophes avaient une utilité croissante et faisaient l'objet d'une attention accrue, salué les efforts de coordination et de coopération considérables qui sont déjà déployés à cet égard, et insisté sur la nécessité de renforcer davantage les capacités et les efforts de formation dans ce domaine important ;

d) S'est réjouie du rôle de premier plan que joue la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique dans l'établissement de méthodes dans ce domaine au moyen du cadre de statistiques relatives aux catastrophes, qui contient des orientations techniques constituant un bon point de départ pour la mise au point d'un outil universel d'intérêt mondial fondé sur les principes et les priorités du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)<sup>21</sup> ;

e) A appuyé la poursuite, sous la direction des organisations internationales et régionales, des travaux visant à mettre en place un cadre statistique commun et un réseau d'experts travaillant dans les diverses disciplines et spécialités en rapport avec les statistiques relatives aux catastrophes, en particulier des statisticiens, des spécialistes de la réduction des risques liés aux catastrophes et des experts en information géospatiale, afin de répondre aux nouveaux besoins de la communauté statistique ;

f) A prié la Division de statistique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, agissant en consultation avec les membres des équipes spéciales et des groupes d'experts régionaux en place, d'étudier les différentes options et modalités selon lesquelles il serait possible de créer et de coordonner un mécanisme officiel relevant de la Commission de statistique et visant à promouvoir un cadre commun pour les statistiques relatives aux catastrophes ainsi qu'un réseau regroupant les communautés d'experts, le but étant de maintenir la coopération et la coordination et de soutenir la collecte des fonds, afin d'améliorer les statistiques relatives aux événements dangereux et aux catastrophes, et demandé qu'ils lui rendent compte en temps voulu ;

g) A exhorté la communauté statistique internationale à intensifier ses efforts de renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives aux événements dangereux et aux catastrophes afin d'aider les pays à renforcer plus facilement les capacités des organismes de gestion des catastrophes, des organismes nationaux de statistique et des autres acteurs fournissant des données officielles, de manière à satisfaire aux exigences en matière d'établissement de rapports fondés sur des données d'observation et ainsi à mettre en œuvre leurs politiques, plans et

---

<sup>20</sup> E/CN.3/2019/16.

<sup>21</sup> Résolution 69/283 de l'Assemblée générale, annexe II.

programmes nationaux de développement et à atteindre les buts et objectifs du Cadre de Sendai et du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>22</sup>.

## 50/117 Statistiques des migrations internationales

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur les statistiques des migrations internationales<sup>23</sup>, remercié la Division de statistique et le Groupe d'experts des Nations Unies en statistiques des migrations des travaux qu'ils ont entrepris pour renforcer les données relatives aux migrations, et approuvé le mandat du Groupe d'experts ;

b) A félicité son Bureau et la Division de statistique pour leur contribution aux négociations du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières<sup>24</sup>, s'est réjouie que l'importance des données soit reconnue dans l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits, et s'est félicitée du nouveau mandat qui lui a été confié au titre de l'objectif n° 1 du Pacte mondial ;

c) A souligné qu'il fallait adopter une stratégie qui intègre l'élaboration de politiques et la production de données relatives aux migrations internationales, dans laquelle les données nécessaires pour répondre aux questions liées aux politiques sont clairement définies et utilisées pour aider à établir les priorités dans ce domaine, tant au niveau national qu'au niveau international ;

d) A pris note du programme de travail détaillé de la Division de statistique et du Groupe d'experts, tel qu'il figure dans le rapport du Secrétaire général, appuyé sa mise en œuvre à laquelle de nombreux pays et partenaires ont souhaité contribuer, ce dont elle s'est félicitée, et, en particulier :

i) A demandé la finalisation de la révision des *Recommandations sur les statistiques des migrations internationales*, afin d'orienter la collecte, l'analyse et la diffusion des données sur les migrations, en tenant compte de l'état de l'application de l'ensemble actuel de recommandations au niveau national ;

ii) S'est félicitée de l'achèvement du rapport technique sur la mesure des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable liés aux migrations, qui vise à appuyer le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>25</sup>, et de la mise au point, sous sa forme définitive, du questionnaire type relatif aux migrations internationales, à utiliser dans les recensements de la population et les enquêtes par sondage, en ce qui concerne notamment la question relative aux motifs de la migration ; et a prié instamment la Division de statistique et les organismes partenaires de promouvoir leur large diffusion et leur adaptation dans les pays ;

iii) S'est également félicitée des travaux proposés sur les stratégies spéciales d'échantillonnage permettant de couvrir les migrants internationaux dans les enquêtes intégrées menées auprès des ménages, sur l'intégration de diverses sources de données et sur l'utilisation de nouvelles sources de données ;

e) A reconnu qu'il était urgent de renforcer les capacités statistiques et de disposer de ressources supplémentaires pour aider les pays à améliorer leurs données

<sup>22</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

<sup>23</sup> E/CN.3/2019/17.

<sup>24</sup> Résolution 73/195 de l'Assemblée générale.

<sup>25</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

sur les migrations, en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, et, en particulier :

- i) A salué l'infrastructure nationale de données sur les migrations qui a été proposée et qui servira de cadre global pour le renforcement des capacités en matière de statistiques des migrations internationales ;
- ii) A souligné l'importance des sources de données administratives dans la production de statistiques sur les migrations, et reconnu qu'il était nécessaire d'aider les pays à améliorer l'accès aux données administratives, l'intégration de diverses sources de données et la collaboration entre les parties prenantes concernées dans le pays ;
- iii) A demandé que la Division de statistique et le Groupe d'experts élaborent un programme mondial d'appui aux efforts nationaux de renforcement des capacités, et notamment qu'ils établissent une estimation des ressources nécessaires à sa mise en œuvre, et encouragé les États Membres et la communauté des donateurs à fournir des ressources suffisantes pour son financement ;
- iv) A demandé que le renforcement des capacités en matière de données sur les migrations tienne compte des besoins nationaux et s'inscrive dans le cadre des stratégies régionales existantes ;
- f) A demandé à la Division de statistique et au Groupe d'experts en statistiques des migrations de collaborer avec les partenaires concernés :
  - i) Pour fournir un appui à l'Observatoire africain des migrations et du développement, récemment créé et situé au Maroc ;
  - ii) Pour collaborer avec d'autres mécanismes des Nations Unies, notamment le Groupe d'experts en statistiques sur les réfugiés et les déplacés et le Réseau des Nations Unies sur les migrations ;
  - iii) Pour harmoniser davantage les définitions et les concepts relatifs aux migrations internationales, en tenant compte de l'évolution des mouvements migratoires, et veiller à ce que ces concepts soient souples et puissent ainsi répondre aux besoins des décideurs nationaux tout en favorisant la comparabilité des statistiques sur les migrations au niveau international ;
  - g) S'est félicitée de la tenue du premier Forum international sur les statistiques migratoires, qui a permis de mettre en commun les meilleures pratiques et les expériences nationales, et s'est réjouie de l'organisation du deuxième Forum en 2020.

## **50/118**

### **Statistiques des établissements humains**

La Commission de statistique :

- a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) sur les statistiques des établissements humains<sup>26</sup> ;
- b) A approuvé la méthode de l'échantillon national de villes destinée aux pays rencontrant des obstacles dans leurs activités de suivi et d'établissement de

---

<sup>26</sup> E/CN.3/2019/18.

rapports concernant l'ensemble des villes sur lesquelles des données sont disponibles ;

c) A appuyé la création d'un groupe d'experts chargé de revoir les directives et principes relatifs à l'application de l'Indice de prospérité des villes et d'un groupe d'experts chargé de distinguer les quartiers de taudis et des autres districts de recensements ;

d) A accueilli avec satisfaction les travaux sur l'élaboration d'une méthode de délimitation des zones urbaines et des zones rurales ainsi que la définition de la notion de « ville », fondée sur le degré d'urbanisation, et a demandé que lui soit présentée, à sa cinquante et unième session, l'évaluation finale de l'applicabilité de cette méthode, qui se fera en consultation avec les États Membres, à des fins de comparaison internationale et régionale ;

e) A réaffirmé l'importance cruciale que revêtent des statistiques fiables et complètes sur les établissements humains pour le suivi de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>27</sup> et de la réalisation des objectifs de développement durable connexes ;

f) A encouragé ONU-Habitat à continuer, en coopération avec la Division de statistique et en partenariat étroit avec d'autres organismes, de coordonner le programme de travail sur les statistiques des établissements humains en se servant des dispositifs de coordination existants et en mettant l'accent sur la poursuite du renforcement des capacités statistiques ;

g) A demandé que le rapport sur l'état d'avancement des travaux sur les statistiques des établissements humains lui soit présenté à sa cinquante-troisième session.

## 50/119

### Statistiques de la criminalité

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sur les statistiques de la criminalité et de la justice pénale<sup>28</sup> et a salué les progrès accomplis dans l'application de la feuille de route visant à améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques de la criminalité et de la justice pénale aux niveaux national et international ;

b) A salué le partenariat avec la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ;

c) A approuvé la feuille de route actualisée, qui vise à aider les pays à produire les données de qualité nécessaires au suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>29</sup> et a appuyé le nouveau plan de travail proposé, dans lequel on trouve un éventail plus large d'activités pour la période 2019-2022, certaines d'entre elles nécessitant l'obtention de fonds supplémentaires ;

d) A reconnu que l'application de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques est une priorité pour les organismes nationaux de statistique, a encouragé ces organismes à diriger l'évaluation de son application et à

<sup>27</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

<sup>28</sup> E/CN.3/2019/19.

<sup>29</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

faciliter la collaboration entre les producteurs de données au niveau national et salué la révision du manuel d'application de la Classification internationale ;

e) A appuyé la création d'un groupe consultatif sur la criminalité et la justice pénale chargé de favoriser des partenariats plus larges afin de mieux coordonner les programmes internationaux de statistique et de renforcer les activités visant à améliorer les données nationales utilisées pour suivre les objectifs de développement durable relatifs à la criminalité et à la justice pénale ;

f) A accueilli avec satisfaction l'élaboration d'outils méthodologiques, de normes et de directives pouvant aider les pays à produire des statistiques comparables et actualisées, en particulier dans le cadre du suivi des objectifs de développement durable, et salué l'élaboration d'une méthode d'estimation par capture-recapture visant à déterminer le nombre de victimes non détectées de la traite des personnes ;

g) A également accueilli avec satisfaction le manuel relatif aux enquêtes sur la corruption (*Manual on Corruption Surveys*) et demandé à l'ONUSD d'en faire une large diffusion ;

h) A pris acte de la demande croissante en matière d'appui technique à la production et la diffusion de statistiques sur la criminalité et la justice pénale formulée par les dispositifs nationaux, accueilli avec satisfaction le programme mondial de renforcement des capacités de l'ONUSD et encouragé les donateurs à fournir des ressources suffisantes aux fins de son financement ;

i) A remercié le Centre d'excellence sur les statistiques concernant la gouvernance, la sécurité publique, la victimation et la justice de l'ONUSD et de l'Institut national de statistique et de géographie (INEGI) du Mexique d'avoir mis en place des activités de renforcement des capacités, élaboré des normes méthodologiques et facilité des échanges de pratiques exemplaires, accueilli avec satisfaction la création, prévue pour 2019, d'un centre d'excellence sur les statistiques concernant la criminalité et la justice pénale en Asie et dans le Pacifique de l'Institut coréen de statistique (KOSTAT) et de l'ONUSD, qui sera chargé de faciliter l'application de la feuille de route dans cette région ;

j) A rappelé que les pays devaient produire des données de meilleure qualité sur la violence fondée sur le genre et bien accueilli l'élaboration d'un cadre statistique relatif à la criminalité, y compris aux homicides, fondée sur le genre, un travail qui se fonde sur la Classification internationale des infractions à des fins statistiques et qui vise à fournir des directives opérationnelles concernant la production de données sur les victimes et les auteurs ainsi que sur l'action menée par les États pour lutter contre ces infractions ;

k) A accueilli avec satisfaction la rationalisation des activités de collecte de données de l'ONUSD, qui passe par la création d'effets de synergie entre les centres nationaux de liaison, le but étant de simplifier la communication avec les autorités nationales, de réduire au minimum la charge des pays en matière d'établissement de rapports et de faire en sorte que les pays assument la responsabilité des données communiquées au niveau mondial tout en améliorant la portée et la qualité des données collectées.

## **50/120**

### **Statistiques relatives aux drogues et à la consommation de drogues**

La Commission de statistique :

a) A félicité l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUSD) pour son rapport sur les statistiques relatives aux drogues et à la

consommation de drogues<sup>30</sup> et salué les travaux entrepris pour améliorer les statistiques sur les drogues et la consommation de drogues ;

b) A reconnu que la Commission des stupéfiants était l'organe directeur de l'Organisation des Nations Unies responsable au premier chef des questions de contrôle des drogues et réaffirmé sa disponibilité à collaborer avec elle au sujet des questions statistiques relatives aux drogues ;

c) A appuyé la proposition de l'ONUDC de réaliser, en collaboration avec d'autres organismes internationaux, une enquête visant à mieux cerner le fonctionnement, les capacités et les produits des systèmes statistiques nationaux sur les drogues, ainsi que la disponibilité et la qualité de ces statistiques, le but étant d'améliorer la communication de données relatives aux drogues aux niveaux national et international et de mieux cibler les activités de renforcement des capacités ;

d) A reconnu l'utilité du questionnaire destiné aux rapports annuels de l'ONUDC et accueilli avec satisfaction les consultations mondiales organisées par l'Office pour examiner la version révisée de ce questionnaire et y mettre la dernière main ;

e) A encouragé les organisations internationales et régionales à coopérer et à collaborer davantage en ce qui concerne les statistiques relatives aux drogues afin d'harmoniser les concepts connexes, de rendre les données plus cohérentes et de réduire au minimum la charge des États Membres en matière d'établissement de rapports grâce à une collecte conjointe de données.

## **50/121**

### **Statistiques de l'éducation**

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture<sup>31</sup> sur les progrès réalisés dans le domaine des statistiques de l'éducation pour répondre aux nouveaux besoins en matière de données et faire face aux difficultés rencontrées dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>32</sup> ;

b) A félicité l'Institut des mesures qu'il avait prises en collaboration avec ses principaux partenaires pour améliorer la disponibilité des données et élaborer des méthodes, des directives et d'autres outils d'appui concernant la production d'indicateurs aux fins du suivi et de l'évaluation de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4, notamment des cadres permettant d'évaluer les acquis scolaires et l'alphabétisation ;

c) A accueilli avec satisfaction l'élaboration du guide méthodologique relatif aux comptes nationaux de l'éducation, qui servira de cadre à l'analyse des flux du financement de l'éducation ;

d) A également accueilli avec satisfaction le fait qu'il existe davantage de données sur l'éducation au niveau des pays, obtenues de sources multiples et conformes aux normes internationales, tout en prenant note de la nécessité de renforcer les capacités de certains pays en matière de production de statistiques de qualité sur l'éducation ;

---

<sup>30</sup> E/CN.3/2019/20.

<sup>31</sup> E/CN.3/2019/21.

<sup>32</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

e) a appelé à une meilleure coordination des activités et à une harmonisation des initiatives aux niveaux régional et international entre tous les acteurs intervenant dans le domaine des statistiques de l'éducation, appuyé la proposition de l'Institut d'ajouter une fonction d'intermédiaire à son mandat et invité l'Institut à faciliter la mise en commun de l'information et la coordination entre fournisseurs de données, utilisateurs de données et donateurs afin de produire des statistiques de l'éducation qui soient plus intégrées, de meilleure qualité, peu coûteuses et à jour.

## **50/122**

### **Méthodes de travail de la Commission de statistique**

La Commission de statistique :

- a) a accueilli avec satisfaction le rapport du Bureau<sup>33</sup> ;
- b) a salué l'excellent travail accompli par les groupes, tous types confondus, depuis sa création ;
- c) a reconnu la complexité de ses rouages et la nécessité de rationaliser sa configuration actuelle de façon à rendre ses méthodes de travail plus coordonnées et plus cohérentes ;
- d) a estimé qu'en effet, des méthodes de travail plus coordonnées et plus cohérentes, y compris des conventions de dénomination des groupes, pourraient également contribuer dans une large mesure à mieux faire connaître ses travaux à l'ensemble de la communauté internationale ;
- e) a recommandé de veiller à la transparence des liens et des relations hiérarchiques entre les groupes, d'établir des calendriers spécifiques, de tenir des pages Web et de les mettre à jour et de définir précisément les produits et les résultats tangibles devant être obtenus ;
- f) a demandé au Bureau de s'attacher, en consultation avec la présidence des groupes actuellement actifs, à rationaliser, d'une part, les questions de gouvernance, notamment les relations hiérarchiques au sein des familles de groupes et la participation des membres d'un groupe aux travaux d'autres groupes, en vue de réduire le chevauchement des activités et, de l'autre, les conventions de dénomination et les directives à l'intention des groupes nouveaux ou existants, en fonction du mandat de chacun, et de lui soumettre les conventions et directives ainsi élaborées pour examen ;
- g) a également demandé au Bureau de lui faire un compte rendu à sa cinquante et unième session.

## **50/123**

### **Questions relatives au programme (Division de statistique)**

La Commission de statistique a pris acte du rapport oral présenté par le Directeur de la Division de statistique sur le programme de travail de la Division, notamment ses activités, ses plans et ses priorités. Elle a prié le Bureau d'examiner sur le fond les propositions de programme pour 2020.

---

<sup>33</sup> E/CN.3/2019/22.



## 50/124

### Questions soumises pour information

La Commission de statistique a pris acte des rapports ci-après et des observations pertinentes formulées concernant certains d'entre eux :

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques démographiques<sup>34</sup>

Rapport de l'Organisation mondiale de la Santé sur les travaux actuels en matière de statistiques sanitaires<sup>35</sup>

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages<sup>36</sup>

Rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix<sup>37</sup>

Rapport du Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle<sup>38</sup>

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques<sup>39</sup>

Rapport d'activité des organisations qui parrainent l'échange de données et de métadonnées statistiques<sup>40</sup>

Rapport du Comité de coordination des activités statistiques<sup>41</sup>

Rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales<sup>42</sup>

Rapport du Secrétaire général sur les décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui concernent les travaux de la Commission de statistique<sup>43</sup>

---

<sup>34</sup> E/CN.3/2019/23.

<sup>35</sup> E/CN.3/2019/24.

<sup>36</sup> E/CN.3/2019/25.

<sup>37</sup> E/CN.3/2019/26.

<sup>38</sup> E/CN.3/2019/27.

<sup>39</sup> E/CN.3/2019/28.

<sup>40</sup> E/CN.3/2019/29.

<sup>41</sup> E/CN.3/2019/30.

<sup>42</sup> E/CN.3/2019/31.

<sup>43</sup> E/CN.3/2019/32.

## Chapitre II

### Questions soumises pour examen et décision

#### A. Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030

1. La Commission a examiné le point 3 a) de son ordre du jour à ses 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 5 et 8 mars 2019. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 5 mars, elle était saisie du rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (E/CN.3/2019/2), du rapport du Secrétaire général sur les travaux consacrés à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (E/CN.3/2019/3) et du rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (E/CN.3/2019/4). Elle a examiné ces rapports successivement.

2. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 5 mars, la Commission a entendu une déclaration de la représentante de la République-Unie de Tanzanie, qui a présenté le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s de 15 États membres de la Commission et 28 États observateurs, ainsi que par les représentant(e)s de trois organisations internationales.

3. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 5 mars, la Commission a poursuivi son examen de ce point de l'ordre du jour et entendu une déclaration faite par la Chef du Service des données relatives au développement et de la communication de la Division de statistique (Département des affaires économiques et sociales), qui a présenté le rapport du Secrétaire général sur les travaux consacrés à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s de trois États membres de la Commission et de neuf États observateurs.

4. À la même séance, la Commission a entendu une déclaration au titre du point 3 a) de l'ordre du jour, faite par la représentante de la Hongrie, qui a présenté le rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s de 11 États membres de la Commission et 19 États observateurs, ainsi que par la représentante d'une organisation internationale.

#### Décision prise par la Commission

5. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision figurant dans un document non officiel, présenté par le Rapporteur au titre du point 3 a) de l'ordre du jour. Elle l'a adopté tel que modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 50/101).

6. À la même séance, la Commission était saisie d'un autre projet de décision figurant dans un document non officiel, présenté par le Rapporteur au titre du point 3 a) de l'ordre du jour. Elle l'a également adopté tel que modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 50/102).

7. À la même séance également, la Commission était saisie d'un autre projet de décision figurant dans un document non officiel, présenté par le Rapporteur au titre du point 3 a) de l'ordre du jour. Elle l'a adopté tel que modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 50/103).

## **B. Principes fondamentaux de la statistique officielle**

8. La Commission a examiné le point 3 b) de son ordre du jour à ses 2<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 5 et 8 mars 2019. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 5 mars, elle était saisie du rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle et les données ouvertes (E/CN.3/2019/5) présenté par la représentante de la Nouvelle-Zélande, qui a fait une déclaration. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s de 9 États membres de la Commission et 16 États observateurs.

### **Décision prise par la Commission**

9. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision figurant dans un document non officiel, présenté par le Rapporteur au titre du point 3 b) de l'ordre du jour. Elle l'a adopté tel que modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 50/104).

## **C. Données ouvertes**

10. La Commission a examiné le point 3 c) de son ordre du jour à ses 3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 6 et 8 mars 2019. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 6 mars, elle était encore saisie du rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle et les données ouvertes (E/CN.3/2019/5), dont la section pertinente a été présentée par la représentante de la Nouvelle-Zélande, qui a fait une déclaration. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s d'un État membre de la Commission et de cinq États observateurs, ainsi que par la représentante d'une organisation internationale.

### **Décision prise par la Commission**

11. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision figurant dans un document non officiel, présenté par le Rapporteur au titre du point 3 c) de l'ordre du jour. Elle l'a adopté tel que modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 50/105).

## **D. Cadres nationaux d'assurance de la qualité**

12. La Commission a examiné le point 3 d) de son ordre du jour à ses 3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 6 et 8 mars 2019. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 6 mars, elle était saisie d'un rapport du Groupe d'experts sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité (E/CN.3/2019/6), présenté par la représentante des Philippines, qui a fait une déclaration. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s de 12 États membres de la Commission et 21 États observateurs, ainsi que les représentant(e)s de deux organisations internationales.

### **Décision prise par la Commission**

13. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision figurant dans un document non officiel, présenté par le Rapporteur au titre du point 3 d) de l'ordre du jour, projet qu'elle a adopté (voir chap. I, sect. B, décision 50/106).

## **E. Développement des statistiques régionales**

14. La Commission a examiné le point 3 e) de son ordre du jour à ses 3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 6 et 8 mars 2019. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 6 mars, elle était saisie du rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) sur le développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique ([E/CN.3/2019/7](#)), qui a été présenté oralement par la représentante de la CESAP. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s de six États membres de la Commission et 11 États observateurs, ainsi que par la représentante d'une organisation internationale.

### **Décision prise par la Commission**

15. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision figurant dans un document non officiel, présenté par le Rapporteur au titre du point 3 e) de l'ordre du jour. Elle l'a adopté tel que modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 50/107).

## **F. Comptabilité nationale**

16. La Commission a examiné le point 3 f) de son ordre du jour à ses 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 6 et 8 mars 2019. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 6 mars, elle était saisie du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale ([E/CN.3/2019/8](#)), qui a été présenté oralement par la représentante d'Eurostat.

17. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 6 mars, la Commission a poursuivi son examen du point 3 f) de l'ordre du jour. Lors de ces deux séances, les représentant(e)s de 12 États membres de la Commission et de 19 États observateurs, ainsi que la représentante d'une organisation internationale, ont débattu sur ce point.

### **Décision prise par la Commission**

18. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision figurant dans un document non officiel, présenté par le Rapporteur au titre du point 3 f) de l'ordre du jour, projet qu'elle a adopté (voir chap. I, sect. B, décision 50/108).

## **G. Statistiques des finances**

19. La Commission a examiné le point 3 g) de son ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 6 et 8 mars 2019. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 6 mars, la Commission était saisie du rapport du Fonds monétaire international (FMI) sur l'examen de l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances et de ses sous-structures ([E/CN.3/2019/9](#)), qui a été présenté oralement par le représentant du FMI. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s de quatre États membres de la Commission et de cinq États observateurs.

### **Décision prise par la Commission**

20. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision figurant dans un document non officiel, présenté par le Rapporteur au titre du point 3 g) de l'ordre du jour, projet qu'elle a adopté (voir chap. I, sect. B, décision 50/109).

## H. Statistiques du commerce international et des entreprises

21. La Commission a examiné le point 3 h) de son ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 6 et 8 mars 2019. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 6 mars, la Commission était saisie du rapport du Groupe d'experts sur les statistiques du commerce international et de la mondialisation économique (E/CN.3/2019/10) et du rapport conjoint du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises, du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce et de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international (E/CN.3/2019/11).

22. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 6 mars, la Commission a entendu une déclaration du représentant de l'Irlande, qui a présenté le rapport du Groupe d'experts sur les statistiques du commerce international et de la mondialisation économique. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s de 10 États membres de la Commission et de huit États observateurs.

23. À la même séance, la Commission a entendu une déclaration du représentant de l'Italie, qui a présenté le rapport conjoint du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises, du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce, et de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s de deux États membres de la Commission et de quatre États observateurs, ainsi que par le représentant d'une organisation internationale.

### Décision prise par la Commission

24. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision figurant dans un document non officiel, présenté par le Rapporteur au titre du point 3 h) de l'ordre du jour, projet qu'elle a adopté (voir chap. I, sect. B, décision 50/110).

25. À la même séance, la Commission était saisie d'un autre projet de décision figurant dans un document non officiel, présenté par le Rapporteur au titre du point 3 h) de l'ordre du jour. Elle l'a également adopté tel que modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 50/111).

## I. Statistiques industrielles

26. La Commission a examiné le point 3 i) de son ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 6 et 8 mars 2019. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 6 mars, la Commission était saisie du rapport de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) sur les statistiques industrielles (E/CN.3/2019/12) qui a été présenté oralement par le représentant de l'ONUDI. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s de quatre États membres de la Commission et de 10 États observateurs.

### Décision prise par la Commission

27. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision figurant dans un document non officiel, présenté par le Rapporteur au titre du point 3 i) de l'ordre du jour. Elle l'a adopté tel que modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 50/112).

## J. Statistiques des prix

28. La Commission a examiné le point 3 j) de son ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 6 et 8 mars 2019. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 6 mars, elle était saisie du rapport du Groupe

de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix (E/CN.3/2019/13), qui a été présenté oralement par le représentant de la Banque mondiale. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentants de quatre États membres de la Commission et sept États observateurs.

#### **Décision prise par la Commission**

29. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur au titre du point 3 j) dans un document non officiel. Elle l'a adopté (voir chap. I, sect. B, décision 50/113).

### **K. Programme de comparaison internationale**

30. La Commission a examiné le point 3 k) de son ordre du jour à ses 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 7 et 8 mars 2019. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 7 mars, elle était saisie du rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale (E/CN.3/2019/14), qui a été présenté oralement par le représentant de la Banque mondiale. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentants de deux États membres de la Commission et huit États observateurs.

#### **Décision prise par la Commission**

31. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur au titre du point 3 k) dans un document non officiel. Elle l'a adopté tel que modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 50/114).

### **L. Comptabilité environnementale et économique**

32. La Commission a examiné le point 3 l) de son ordre du jour à ses 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 7 et 8 mars 2019. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 7 mars, elle était saisie du rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique (E/CN.3/2019/15), qui a été présenté oralement par le représentant des Pays-Bas. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentants de 5 États membres de la Commission et 15 États observateurs, ainsi que par le représentant d'une organisation internationale.

#### **Décision prise par la Commission**

33. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur au titre du point 3 l) dans un document non officiel. Elle l'a adopté tel que modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 50/115).

### **M. Statistiques relatives aux catastrophes**

34. La Commission a examiné le point 3 m) de son ordre du jour à ses 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 7 et 8 mars 2019. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 7 mars, elle était saisie du rapport conjoint du Secrétaire général, de la CESAP, de la Commission économique pour l'Europe, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (E/CN.3/2019/16), qui a été présenté oralement par le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale de la Division de statistique. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentants de 4 États membres de la Commission et 13 États observateurs.

#### **Décision prise par la Commission**

35. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur au titre du point 3 m) dans un document non officiel. Elle l'a adopté (voir chap. I, sect. B, décision 50/116).

### **N. Statistiques des migrations internationales**

36. La Commission a examiné le point 3 n) de l'ordre du jour à ses 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 7 et 8 mars 2019. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 7 mars, la Commission était saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques des migrations internationales (E/CN.3/2019/17), qui a été présenté oralement par la Chef de la Section des statistiques sociales et des statistiques relatives au genre de la Division de statistique. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentants de 8 États membres de la Commission et 15 États observateurs, ainsi que des représentants de 4 organisations internationales.

#### **Décision prise par la Commission**

37. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur au titre du point 3 n) dans un document non officiel. Elle l'a adopté (voir chap. I, sect. B, décision 50/117).

### **O. Statistiques des établissements humains**

38. La Commission a examiné le point 3 o) de son ordre du jour à ses 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 7 et 8 mars 2019. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 7 mars, elle était saisie du rapport du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (E/CN.3/2019/18), qui a été présenté oralement par le représentant d'ONU-Habitat. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentants de trois États membres de la Commission et sept États observateurs.

#### **Décision prise par la Commission**

39. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur au titre du point 3 o) dans un document non officiel. Elle l'a adopté (voir chap. I, sect. B, décision 50/118).

### **P. Statistiques de la criminalité**

40. La Commission a examiné le point 3 p) de l'ordre du jour à ses 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 7 et 8 mars 2019. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 7 mars, la Commission était saisie du rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sur les statistiques de la criminalité et de la justice pénale (E/CN.3/2019/19), qui a été présenté oralement par le représentant de l'ONUDC. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentants de cinq États membres de la Commission et six États observateurs, ainsi que par le représentant d'une organisation internationale.

#### **Décision prise par la Commission**

41. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur au titre du point 3 p) dans un document non officiel. Elle l'a adopté (voir chap. I, sect. B, décision 50/119).

## **Q. Statistiques relatives aux drogues et à la consommation de drogues**

42. La Commission a examiné le point 3 q) de son ordre du jour à ses 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 7 et 8 mars 2019. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 7 mars, la Commission était saisie du rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sur les statistiques relatives aux drogues et à la consommation de drogues (E/CN.3/2019/20), qui a été présenté oralement par le représentant de l'ONUDC. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentants de quatre États membres de la Commission et quatre États observateurs.

### **Décision prise par la Commission**

43. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur au titre du point 3 q) dans un document non officiel. Elle l'a adopté (voir chap. I, sect. B, décision 50/120).

## **R. Statistiques de l'éducation**

44. La Commission a examiné le point 3 r) de son ordre du jour à ses 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 7 et 8 mars 2019. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 7 mars, la Commission était saisie du rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur les statistiques de l'éducation (E/CN.3/2019/21), présenté oralement par le représentant de l'UNESCO. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentants d'un État membre de la Commission et huit États observateurs.

### **Décision prise par la Commission**

45. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur au titre du point 3 r) dans un document non officiel. Elle l'a adopté (voir chap. I, sect. B, décision 50/121).

## **S. Méthodes de travail de la Commission de statistique**

46. La Commission a examiné le point 3 s) de son ordre du jour à ses 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 7 et 8 mars 2019. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 7 mars, elle était saisie du rapport du Bureau sur les méthodes de travail de la Commission de statistique intitulé « Examen exhaustif de la structure et des fonctions des groupes » (E/CN.3/2019/22), présenté oralement par le Président de la Commission. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentants de six États membres de la Commission et quatre États observateurs.

### **Décision prise par la Commission**

47. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur au titre du point 3 s) dans un document non officiel. Elle l'a adopté (voir chap. I, sect. B, décision 50/122).



## Chapitre III

### Questions soumises pour information

1. La Commission a examiné le point 4 [al. a) à j)] de son ordre du jour à ses 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 7 et 8 mars 2019.

2. À la 6<sup>e</sup> séance, le 7 mars, des déclarations ont été faites par les représentants de deux États membres de la Commission et deux États observateurs, ainsi que par le représentant d'une organisation internationale.

#### A. Statistiques démographiques

##### Décision prise par la Commission

3. La Commission a examiné le point 4 a) de son ordre du jour à ses 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 7 et 8 mars 2019. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques démographiques ([E/CN.3/2019/23](#)).

4. Elle a pris note du rapport à sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mars (voir chap. I, partie B, décision 50/124).

#### B. Statistiques sanitaires

##### Décision prise par la Commission

5. La Commission a examiné le point 4 b) de son ordre du jour à ses 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 7 et 8 mars 2019. Elle était saisie du rapport de l'Organisation mondiale de la Santé sur les travaux actuels en matière de statistiques sanitaires ([E/CN.3/2019/24](#)).

6. Elle a pris note du rapport à sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mars (voir chap. I, partie B, décision 50/124).

#### C. Enquêtes auprès des ménages

##### Décision prise par la Commission

7. La Commission a examiné le point 4 c) de son ordre du jour à ses 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 7 et 8 mars 2019. Elle était saisie du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages ([E/CN.3/2019/25](#)).

8. Elle a pris note du rapport à sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mars (voir chap. I, partie B, décision 50/124).

#### D. Indices des prix

##### Décision prise par la Commission

9. La Commission a examiné le point 4 d) de son ordre du jour à ses 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 7 et 8 mars 2019. Elle était saisie du rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix ([E/CN.3/2019/26](#)).

10. Elle a pris note du rapport à sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mars (voir chap. I, partie B, décision 50/124).

## **E. Utilisation des mégadonnées en statistique officielle**

### **Décision prise par la Commission**

11. La Commission a examiné le point 4 e) de son ordre du jour à ses 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 7 et 8 mars 2019. Elle était saisie du rapport du Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle ([E/CN.3/2019/27](#)).

12. Elle a pris note du rapport à sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mars (voir chap. I, partie B, décision 50/124).

## **F. Renforcement des capacités dans le domaine des statistiques**

### **Décision prise par la Commission**

13. La Commission a examiné le point 4 f) de son ordre du jour à ses 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 7 et 8 mars 2019. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques ([E/CN.3/2019/28](#)).

14. Elle a pris note du rapport à sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mars (voir chap. I, partie B, décision 50/124).

## **G. Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées**

### **Décision prise par la Commission**

15. La Commission a examiné le point 4 g) de son ordre du jour à ses 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 7 et 8 mars 2019. Elle était saisie du rapport d'activité des organisations qui parrainent l'Échange de données et de métadonnées statistiques ([E/CN.3/2019/29](#)).

16. Elle a pris note du rapport d'activité à sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mars (voir chap. I, partie B, décision 50/124).

## **H. Coordination des programmes statistiques**

### **Décision prise par la Commission**

17. La Commission a examiné le point 4 h) de son ordre du jour à ses 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 7 et 8 mars 2019. Elle était saisie du rapport du Comité de coordination des activités statistiques ([E/CN.3/2019/30](#)).

18. Elle a pris note du rapport à sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mars (voir chap. I, partie B, décision 50/124).

## **I. Intégration des données statistiques et géospatiales**

### **Décision prise par la Commission**

19. La Commission a examiné le point 4 i) de son ordre du jour à ses 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 7 et 8 mars 2019. Elle était saisie du rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales ([E/CN.3/2019/31](#)).

20. Elle a pris note du rapport à sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mars (voir chap. I, partie B, décision 50/124).

## **J. Suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social**

### **Décision prise par la Commission**

21. La Commission a examiné le point 4 j) de son ordre du jour à ses 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 7 et 8 mars 2019. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui concernent les travaux de la Commission de statistique ([E/CN.3/2019/32](#)).

22. Elle a pris note du rapport à sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mars (voir chap. I, partie B, décision 50/124).

## Chapitre IV

### Questions relatives au programme (Division de statistique)

1. La Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mars 2019. Dans ce cadre, elle a entendu un rapport oral présenté par le Directeur de la Division de statistique sur les activités, les projets et les priorités actuels de la Division.

#### Décision prise par la Commission

2. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mars, la Commission a pris acte du rapport oral présenté par le Directeur de la Division de statistique sur les activités, les projets et les priorités actuels de la Division. Elle a prié le Bureau d'examiner sur le fond les propositions relatives au programme pour 2020 (voir chap. I, sect. B, décision 50/123).

## Chapitre V

### Ordre du jour provisoire et dates de la cinquante et unième session de la Commission

1. La Commission a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mars 2019. Elle était saisie des documents ci-après, qui ont été présentés par un représentant du Bureau du Directeur de la Division de statistique :

a) Note du Secrétariat sur le projet d'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquantième et unième session de la Commission ([E/CN.3/2019/L.2](#)) ;

b) Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission de statistique pour la période 2019-2023 ([E/CN.3/2019/33](#)).

#### Décision prise par la Commission

2. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mars, la Commission a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquantième et unième session figurant dans le document [E/CN.3/2019/L.2](#), tel que modifié oralement, et chargé le Bureau d'en rationaliser la structure et d'y mettre la dernière main. Elle a également décidé de recommander au Conseil économique et social de l'approuver (voir chap. I, sect. A).

3. À la même séance, la Commission a décidé de recommander au Conseil économique et social de décider que sa cinquantième et unième session se tiendrait du 3 au 6 mars 2020 (voir chap. I, sect. A).

4. À la même séance également, la Commission a approuvé son projet de programme de travail pluriannuel pour la période 2019-2023, tel que révisé oralement ([E/CN.3/2019/33](#)).

## Chapitre VI

### **Rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquantième session**

1. La Commission a examiné le point 7 de son ordre du jour à sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mars 2019.
2. À la 7<sup>e</sup> séance, le 8 mars, le Rapporteur a présenté le projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquantième session (E/CN.3/2019/L.3) et un document non officiel contenant les projets de décision de la session.
3. À la même séance, des déclarations ont été faites sur le texte des projets de décision par les représentants de 13 États membres de la Commission et 23 États observateurs, ainsi que par le représentant d'une organisation internationale.

#### **Décision prise par la Commission**

4. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mars, la Commission a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa cinquantième session, y compris les projets de décision qui y figuraient, tels que révisés oralement, et chargé le Rapporteur d'en rationaliser la structure et d'y mettre la dernière main.

## Chapitre VII

### Organisation de la session

#### A. Ouverture et durée de la session

1. La Commission de statistique a tenu sa cinquantième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 5 au 8 mars 2019. Elle a tenu sept séances.

#### B. Participation

2. Les représentants des 24 États membres de la Commission ont assisté à la session. Y ont également assisté des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'États non membres, ainsi que des représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres organisations. La liste des participants figure dans le document publié sous la cote [E/CN.3/2019/INF/1](#).

#### C. Élection du Bureau

3. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 5 mars, la Commission a élu par acclamation les membres du Bureau suivants :

*Président :*

Zachary Mwangi Chege (Kenya)

*Vice-Présidents :*

Julio Alfonso Santaella Castell (Mexique)

Masato Aida (Japon)

Anil Arora (Canada)

*Rapporteur :*

Tudorel Andrei (Roumanie)

#### D. Ordre du jour et organisation des travaux

4. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 5 mars, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire tel que publié sous la cote [E/CN.3/2019/1](#).

5. À la même séance, la Commission a approuvé le programme de travail provisoire et le calendrier de la session ([E/CN.3/2019/L.1](#)).

6. À la même séance également, la Commission a invité les organisations intergouvernementales suivantes à participer, en qualité d'observateur, à sa cinquantième session : l'Institut arabe de formation et de recherches statistiques ; la Banque des règlements internationaux ; la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ; le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe ; le Centre de formation statistique de l'Afrique de l'Est ; la Commission économique eurasiennne ; l'Association européenne de libre-échange.

## E. Documentation

7. Les documents dont la Commission était saisie à sa cinquantième session peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/statcom/50th-session/documents>.

---

